



Probleme antenne collective

Par **jpchester83**, le **29/05/2014** à **13:44**

Bonjour, rn
Je suis locataire d'un T3 situé au dernier étage d'un petit immeuble dans une résidence en copropriété. Au dessus de ma tête j'ai un toit plat avec divers éléments nécessaires à l'ensemble des locataires (antenne télé, caisson de ventilation). Voilà maintenant 2 ans que l'antenne télé s'est décrochée de son support et frotte sur le toit terrasse quand il y a du vent ce qui occasionne de fortes nuisances sonores et nous empêche de dormir. Je ne suis pas en contact direct avec mon propriétaire qui passe par une agence qui est aussi le syndic de copro. L'agence me balade depuis deux ans en promettant les réparations, sans avancement ... Quels sont mes droits , mes recours (texte de lois etc...) rn
merci pour votre aide

Par **moisse**, le **29/05/2014** à **18:32**

Bonsoir, rn
A part mettre en demeure votre bailleur pour la nuisance constatée qui vous interdit la jouissance paisible, pas grand chose. rn
Vous pouvez suggérer à votre bailleur d'inscrire la question à la prochaine AG et de mettre en demeure le syndic de procéder aux travaux de réparation (perturbations, risque de décrochage et accident corporel...). rn
Ou vous pouvez tenter d'identifier un membre du conseil syndical rn
Mais je suis surpris que la diffusion des signaux TV ne soit pas perturbée par cet avatar.

Par **jpchester83**, le **29/05/2014** à **20:26**

Merci pour votre réponse. j'envoie des demain en AR la mise en demeure. Pour ce qui est de

la réception télé , elle est minable mais comme tout le monde maintenant passe par les box internet je suis le seul à râler....